

Compte-rendu de la réunion technique de l'Asti 14 du 06 avril 2023

Présents :

Annick, Armelle, Bernadette S., Bernadette T., Chantal, Christian, Claire, Elisabeth, Fatiha, Jean-Jacques, Loïc, Luna, Marie-Claude, Marie-France, Marie-Hélène, Pierre, Sophie, Véronique, Yolande

Point sur le Framadate :

Pour le framadate tout est en général ok, mais manque souvent d'inscriptions pour le lundi à la permanence d'aide alimentaire de 14 h à 16 h.

Désormais, les relances seront envoyées par la boîte mail de l'ASTI. Faire attention au nombre de personnes demandées pour chaque permanence.

Point d'organisation pour les lundis fériés :

L'accueil juridique sera décalé au mardi matin d'après et aura lieu en même temps que la permanence courrier.

L'aide alimentaire du lundi après-midi sera également décalée au mardi après-midi en même temps que la permanence domiciliation.

Il faudra pour cela une personne pour la gestion interne du courrier, trois personnes pour les domiciliations et l'aide alimentaire.

Cette organisation sera appliquée chaque lundi férié et sera explicitée sur une affiche.

Point sur la rencontre avec le SAAS (Service d'Accueil et d'Accompagnement Social):

Rencontre avec toute l'équipe (assistantes sociales, éducatrices, psychologue et une responsable du service qui est aussi responsable de l'accueil de jour familles rue des Carrières St Julien) qui a présenté ses missions et fonctionnements.

Leur spécificité est la prise en charge de femmes victimes de violence, qu'elles soient seules ou avec enfants. Dans ce cadre, le service a une mission d'accueil d'urgence.

Il a 16 places d'hébergement d'urgence dans des logements hors siège du SAAS.

Le SAAS propose un accueil dans la journée pour les femmes et enfants ayant besoin d'écoute, de soutien.

Il peut y avoir accompagnement et hébergement pour une période allant jusqu'à 4 mois pour des femmes avant et après accouchement.

Le SAAS accompagne des femmes en situation de fragilité. Critère difficile à appliquer, si on considère la perte d'un hébergement

comme facteur de fragilité.

Les femmes ont accès à une domiciliation au SAAS si elles n'ont aucun suivi social. Actuellement 360 femmes sont domiciliées au SAAS

Par exemple, le SAAS ne va pas accompagner des femmes ayant un enfant de moins de trois ans et dont le conseil départemental, via les USDA, finance l'hébergement .

Le SAAS a un financement de l'Etat et pas du département.

Renvoyer les personnes au SAAS :

Quand les femmes sont seules ou accompagnées d'enfants de plus de trois ans, hors accompagnement du département, des USDA et ont besoin d'un accompagnement social.

Quand les femmes sont seules ou avec enfant mineur dans une situation d'urgence, victimes de violence, dans une grande fragilité.

Quand ses femmes veulent sortir d'un circuit prostitutionnel.

Dans ces situations, le SAAS assure l'accompagnement des femmes, les aide à rentrer dans un dispositif spécifique et propose aussi 2 places d'hébergement dédiées.

Le SAAS ne prend plus les hommes seuls, car les femmes accueillies sont souvent victimes de violence.

Un dépliant se trouve dans le classeur rouge « documents accueil » à l'onglet partenaires.

Point sur des futures rencontres avec d'autres organismes :

C'est-à-dire : CCAS, SAO et Saint Vincent de Paul.

Les personnes intéressées pour ses rencontres sont :

pour le CCAS : Luna et Sophie, pour le SAO : Luna, Véronique et Elisabeth, pour Saint Vincent : Armelle et Luna.

Si des personnes sont intéressées ne pas hésiter à se manifester, pas de dates fixées pour l'instant.

Point sur la déclaration des revenus pour les personnes concernées :

Est envisagée une sorte de formation pour les personnes concernées par la déclaration des revenus, animée par des bénévoles. Un salarié du centre des impôts a été contacté pour qu'une personne de leur service soit présente.

Pas de date prévue ; il faudrait qu'elle soit avant le 25 mai.

Point sur le classeur « documents accueil » :

Tout le monde est très satisfait du classeur.
Les documents seront aussi disponibles sur le PC et sur le site.

Point sur la protection sociale :

Rappel : quand la personne n'est pas venue et ne s'est pas excusée, il n'y a pas une autre prise de rdv possible.
Prévoir un créneau horaire de deux heures quand il y a une barrière de la langue et/ou quand il y a un couple avec des enfants.
Quand les rdv sont tous pris, donner les informations utiles et dire de revenir ou téléphoner la semaine suivante pour avoir un rdv.

Point sur le résultat financier du concert :

Environ 450 personnes présentes ; 1 600 euros pour l'Asti et autant pour la Cimade.

Point sur les nouveaux bénévoles :

Question posée : faut-il des tuteurs pour les nouveaux bénévoles?
Il est souhaitable que tous les bénévoles soient adhérents de l'Asti, avec éventuellement un montant d'adhésion symbolique.
Prendre les coordonnées des nouveaux bénévoles et les communiquer à Marie-Hélène pour pouvoir, le moment venu, leur envoyer les infos utiles et leur donner accès au framadate.
Rappel des mots de passe des ordinateurs :
 asti en minuscule sur tous , sauf celui de la salle d'attente :
123

Rappel : fête des Communautés le 14 mai à Hérouville, l'organisation se fera la semaine qui précède (gâteaux, animation du stand, information sur le transport...).

Prochaine réunion technique le jeudi 11 mai à 12h30.